

Teams, le 18 juin 2020



## CSE DIRECTIONS TECHNIQUES

### Extrait de la déclaration liminaire UNSA :

Encore une fois et contre toutes les règles en vigueur qui régissent la communication au sein de la SNCF, la CFDT s'est permise d'envoyer sur les boîtes mails professionnelles des agents obtenant une qualification, un niveau ou une PR, le résultat de l'ensemble des commissions les concernant.

Cette organisation syndicale, bien que minoritaire dans les instances représentatives du personnel, voudrait faire croire que c'est grâce à elle que les agents ont obtenu une augmentation. Elle est allée jusqu'à s'approprier les notations au "Choix" de la hiérarchie.

Elle se permet même de s'attribuer le succès des résultats de notation au cours des commissions alors que certains agents n'ont même pas réclamé auprès de cette organisation syndicale.

→ L'UNSA-Ferroviaire demande à la Direction de faire respecter aux OS ou aux agents, les accords en vigueur concernant la communication au sein du CSE DT. L'UNSA n'est pas pour les querelles syndicales mais à force de respecter les règles alors que les autres les bafouent pour exister, la patience atteint ses limites.

### Consultation sur les rapports annuels faisant le bilan de la situation générale de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail et des programmes annuels de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail 2019 :

Après la présentation faite par M. Lorin, Président de la commission, prise de parole d'Éric Denerf, Référent de la commission SSCT, expliquant le travail sur l'analyse du bilan PAPACT 2019.

Un des principaux points soulevés concerne les réunions d'expression des salariés. Au-delà de l'obligation légale, celles-ci sont souvent mal organisées ou inexistantes sur de nombreux périmètres.

→ La qualité et la mise en forme du PAPACT ne permettent pas de l'analyser correctement.

Le manque d'information et certaines données erronées ne sont pas non plus acceptables.

En raison de ces éléments, l'UNSA-Ferroviaire, émet un avis **défavorable** concernant la consultation.

### Consultation sur le projet d'emménagement des équipes basées à Equinox à Saint-Denis :

Prise de parole de Marc Doisneau.

226 agents DGEX, 21 agents de la DSI et 3 DGOP sont concernés pour un déplacement vers le campus Rimbaud avec des aménagements de type macro et micro zoning.

→ Des points d'amélioration sont constatés. La présentation a été enrichie avec le macrozoning. La communication est faite aux agents par l'intermédiaire d'une newsletter, d'un site Sharepoint dédié et la mise en place d'un showroom pour le choix du mobilier. Cela, en plus des échanges nourris avec le CSE et la CSST, amène la délégation UNSA-Ferroviaire à donner un avis **favorable avec réserves** notamment sur les budgets 2021 dédiés aux reprises et aménagements nécessaires, sur les mesures de qualité de l'air et sur l'association des représentants de proximité au REX.

## Campus Rimbaud



## Consultation sur le bilan formation 2019 :

Prise de parole de Marc Géronimus, Président de la commission Emploi/Formation, portant sur l'analyse de ce bilan.

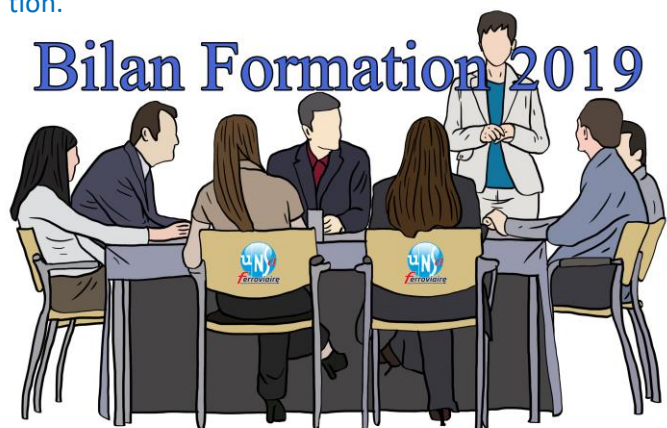
Un total de 100 507 heures de formation consommées en 2019 au bénéfice de 2907 agents.

Les formations techniques « métiers » proposées dans les intitulés sont souvent en décalage avec le besoin réel des agents qui en sont demandeurs.

Ce bilan ne fait état que du quantitatif et pas du tout du qualitatif, notamment suite aux évaluations des stagiaires.

Nous émettons aussi des doutes sur la réalité du nombre d'embauche suite au dispositif d'alternance piloté.

→ Compte tenu des baisses significatives constatées sur les indicateurs en heures ou stagiaires, mais aussi du manque de mise en œuvre de solutions pour améliorer le dispositif de formation, notamment sur les spécialisations en métiers à faible effectif, la délégation UNSA-Ferroviaire, en accord avec les conclusions rendues par la commission Formation, a voté **contre** ce bilan formation.



## Retour de la Commission Harcèlement du 5 juin 2020 :

Présentation par Carole Loisel, Présidente de la commission Harcèlement du CSE DT.

Un article de la commission Harcèlement relatant un fait réel qui a eu lieu l'année dernière sur notre périmètre paraîtra dans un numéro du CSE DT et est déjà en ligne sur le site dans les CR de commission.

La commission CSE DT UNSA Ferroviaire propose :

- de créer une attestation de formation sur le sujet du harcèlement pour tout nouvel arrivant au sein de nos directions.
- de suggérer fortement un Engagement de nos partenaires dans les contrats d'une clause de « sensibilisation » au harcèlement.



**J'adhère à l'UNSA !**

CONTRACTUALISÉS	Service Public	Responsabilité
EXPERTISE	Hot-Line Juridique	Auxiliaires
Titulaires	STATUT	

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom : .....  
Prénoms : .....  
Direction : .....  
Adresse Pro : .....  
Collège : .....  
Tél : .....  
Mail : .....

Fédération UNSA-Ferroviaire  
56, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS  
Tél: 01 53 21 81 80 - federation@unsa-ferroviaire.org

## Retour sur la CSSCT du 4 juin et du GT Accidentologie du 2 juin :

L'UNSA-Ferroviaire rappelle à l'Entreprise que le télétravail doit rester favorisé chaque fois que l'activité le permet de façon à limiter le nombre de salariés présents sur site.

À partir du 8 Juin, le personnel des sièges nationaux, territoriaux ou d'établissement des 5 sociétés SNCF assure, en règle générale, le service en alternant télétravail et présence au bureau. Le travail en présentiel est limité à 2 jours maximum par semaine, sauf nécessités de service.

Il faut envisager que le télétravail partiel reste un mode d'organisation durable. Le nombre de personnes présentes sur les lieux de travail doit rester limité au juste besoin du bon fonctionnement de l'activité.

Les personnes vulnérables sont invitées à prendre contact avec leur médecin du travail, si possible avant leur retour sur le lieu de travail.

## Présentation du projet de regroupement des groupes OA et EG au PRI de Dijon :

Ce projet avait été retiré de l'ordre du jour en début d'année du fait du moratoire sur les réorganisations.

Le Président a insisté sur le fait qu'il était intéressant de présenter ce projet car cette évolution n'a aucun impact (ou peu) sur l'effectif ou sur un déplacement géographique. Ce n'est pas une restructuration mais on parle de synergie et de nouveaux modes de travail permettant d'être plus efficace dans les PRI.

M. Benoît MAILLARD, chef du PRI de Dijon, a présenté aux élus les éléments ayant amené la proposition du projet de regroupement OA/EG.

M. Thomas DELLERY, précédemment RPX à Dijon et Bastien PONNELLE, son successeur, ont fait part des remarques sur les principaux impacts et sur les questions encore en cours.

→ Les élus UNSA font part :

- des divergences de point de vue sur les critères de "consultation" de dossiers en CSE. À rediscuter avec RH.
- du constat que de nombreux sites passent sur une organisation en groupe Génie Civil sur décisions locales. Cela pose la question d'une situation cible et du passage en CSE de micro-réorganisations très semblables sur l'ensemble d'un périmètre.
- du fait que le travail collaboratif RPX/Entreprise/agents fonctionne plutôt bien mais les RPX n'ont pas vocation à émettre des avis sur des réorganisations importantes.

Le CSE est, par exemple, consulté sur de nombreux déménagements où le dispositif est déjà rôdé. Il nous paraît tout aussi important d'être consultés sur la disparition d'une organisation historique vers un autre mode de fonctionnement ou, a minima, une nouvelle organisation.